



Veytaux, le 25 mai 2022

**COMMUNE  
DE  
VEYTAUX**

**RAPPORT  
AU CONSEIL COMMUNAL**

**De la commission nommée pour l'examen  
du préavis (No 04/2022) intitulé : l'octroi d'un  
crédit d'investissement du patrimoine  
administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum  
pour couvrir les frais d'entretien des installations  
de remontées mécanique des Rochers-de-Naye**

**Rapporteur :**

**Imsand Cédric**

**Membres :**

**Castioni Hervé  
Michel François**

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 11 mai 2022 en salle des commissions, en présence de Monsieur le Municipal Igor Rinaldi que nous remercions pour avoir répondu à nos diverses questions.

Malgré le montant qui est de compétence municipale, il était important de présenter ce préavis pour des raisons de communication et de transparence. En effet, la commune de Montreux dépose le même préavis ces prochains jours et il était judicieux d'impliquer notre conseil.

Vu l'importance que prend les installations de remontées mécaniques des Rochers-de-Naye, et contenu de l'introduction du Magic Pass, il est primordial de maintenir celles-ci en adéquation avec les exigences, non seulement sécuritaires (OFT) mais également touristiques.

**Avis de la commission**

Ainsi, après avoir entendu les différents arguments du Municipal, la commission vous recommande, à l'unanimité des membres présent, d'accepter ce préavis tel que présenté.

## CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

### LE CONSEIL COMMUNAL DE VEYTAUX

**vu** le préavis No 04/2022 de la Municipalité du 02 mai 2022 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 5'214.00 TTC au maximum pour couvrir les frais d'entretien des installations de remontées mécanique des Rochers-de-Naye

**oui** le rapport de la commission nommée pour l'examen de cette affaire,  
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

### d é c i d e

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre les travaux d'entretien des installations de remontée mécanique des Rocher-de-Naye
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement du patrimoine administratif d'un montant de CHF5'214 au maximum ;
3. de couvrir cette dépense par les fond disponibles en trésorerie ;
4. de prendre en charge cette dépense par le biais du compte de fonctionnement (compte 17.3650.06<<entretien des remontées mécaniques>>) ;
5. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes et conventions en rapport avec cet objet.

Le Rapporteur

